

RG

027 Institut International des Assurances

(I. I. A.) YAOUNDE

407-038

6,5/10

***La Réassurance à OGAR :
Traitement des Dossiers***



RAPPORT DE STAGE

Par :

MBANA FIDELE

Maître de Stage :

MONSIEUR BRICE RENE MOUBOUYI
Secrétaire Général

Libreville, Octobre 1985

Institut International des Assurances

(I. I. A.) YAOUNDE

***La Réassurance à OGAR :
Traitement des Dossiers***

RAPPORT DE STAGE

Par :

MBANA FIDELE

Maître de Stage :

MONSIEUR BRICE RENE MOUBOUI
Secrétaire Général

Libreville, Octobre 1985

TABLES DES MATIERES

=====

<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
INTRODUCTION	1
<u>TITRE I</u> : PRESENTATION DE LA SOCIETE	3
I : HISTORIQUE	3
II : EVOLUTION DES AFFAIRES	3
A : TABLEAU ET COURBE DE L'EVOLUTION CA	4
B : COMMENTAIRE	5
III : PRINCIPALES ACTIVITES & ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	5
A : PRINCIPALES ACITIVITES	5
A : ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	5
<u>TITRE II</u> : TRAITEMENT DES DOSSIERS	8
I : DEFINITION	8
A : LA REASSURANCE (DEFINITION & ROLE)	8
B : LES DIFFERENTS MODES DE CESSIONS ..	9
II : PROCEDURE GENERALE	10
A : FILIAIRE DES TRAVAUX	10
B : COMPTABILISATION DES OPERATIONS	11
C : PROBLEMES RENCONTRES ET SUGGESTIONS AVANCEES	14
CONCLUSION	18

I N T R O D U C T I O N

L'Assurance est une industrie de services d'importance mondiale. Son chiffre d'affaires au niveau international sans cesse croissant, témoigne bien le rôle sécurisant qu'elle joue dans le développement des affaires et des économies de beaucoup de pays.

Le marché Gabonais d'assurance n'échappe pas à cette évolution qui suit celle de l'économie du pays en général. De nos jours, le chiffre d'affaires de toutes les sociétés confondues se situerait au dessus des dix milliards.

Conformément à l'esprit de la Conférence Internationale des contrôles d'Assurances (C I C A) qui veut doter les pays membres d'une industrie d'assurance qui puisse être rentable pour leurs économies, le marché Gabonais d'assurance est dominé presque à 85 % par des entreprises de droit national. Cette situation est la résultante des efforts sans cesse consentis par le Ministère de tutelle et notamment par la Direction du Contrôle des Assurances en ce domaine.

Il faut cependant souligner que la jeunesse de ces sociétés et la faiblesse de leurs capitaux ne leur permettent pas de garder des risques de plus en plus perfectionnés compte tenu de l'importance des sommes assurées. Ceci aboutit à une sortie de primes due au manque de structures en matière de réassurance entre les sociétés de la place.

...../.....

Le présent rapport que nous présentons a trait au service Réassurance de la société OMNIUM GABONAIS D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES(O G A R). Il essaie de montrer comment sont traités les dossiers dans ce service en insistant sur l'accomplissement des tâches qui nous ont été confiées. Nous avons bien voulu scinder ce compte rendu en deux titres.

Le premier titre a trait à la présentation de la société et retrace en gros son évolution et son organisation.

Le deuxième titre porte sur le traitement des dossiers et comporte au préalable quelques définitions sommaires et quelques rappels de traités pratiqués par l'OGAR.

Les éventuels lecteurs qui liront ce compte rendu voudront bien nous excuser pour la brièveté des descriptions qu'ils auront à constater notamment au niveau de la présentation de la société. Nous avons voulu ce rapport concis et nous apésantir surtout sur l'aspect technique de notre travail effectif.

..... /

T I T R E I : PRESENTATION DE LA SOCIETE

I - HISTORIQUE:

L'OMNIUM GABONAIS D'ASSURANCES et de REASSURANCES (OGAR) est une émanation de la PRESERVATRICE FONCIERE ASSURANCES installée au Gabon depuis 1952 et représentée à cette époque par la Société Commerciale Industrielle qui servait d'agence générale.

Les premiers contacts avec les autorités Gabonaises en vue de la création d'une société de droit national à partir d'un portefeuille de la Préservatrice furent pris en 1974.

En 1975, Monsieur Edouard VALENTIN fonde l'OGAR qui deviendra par la suite, en 1976 une société de droit national avec un capital social de 170.000.000 de FCFA entièrement libérés. De nos jours, ce capital est passé à 340.000.000 de FCFA à 1985.

Pour ce qui concerne la répartition du capital social, les intérêts français sont encore de 66,40% contre 23,60% pour les privés gabonais et 10% pour l'Etat Gabonais.

II - EVOLUTION DES AFFAIRES:

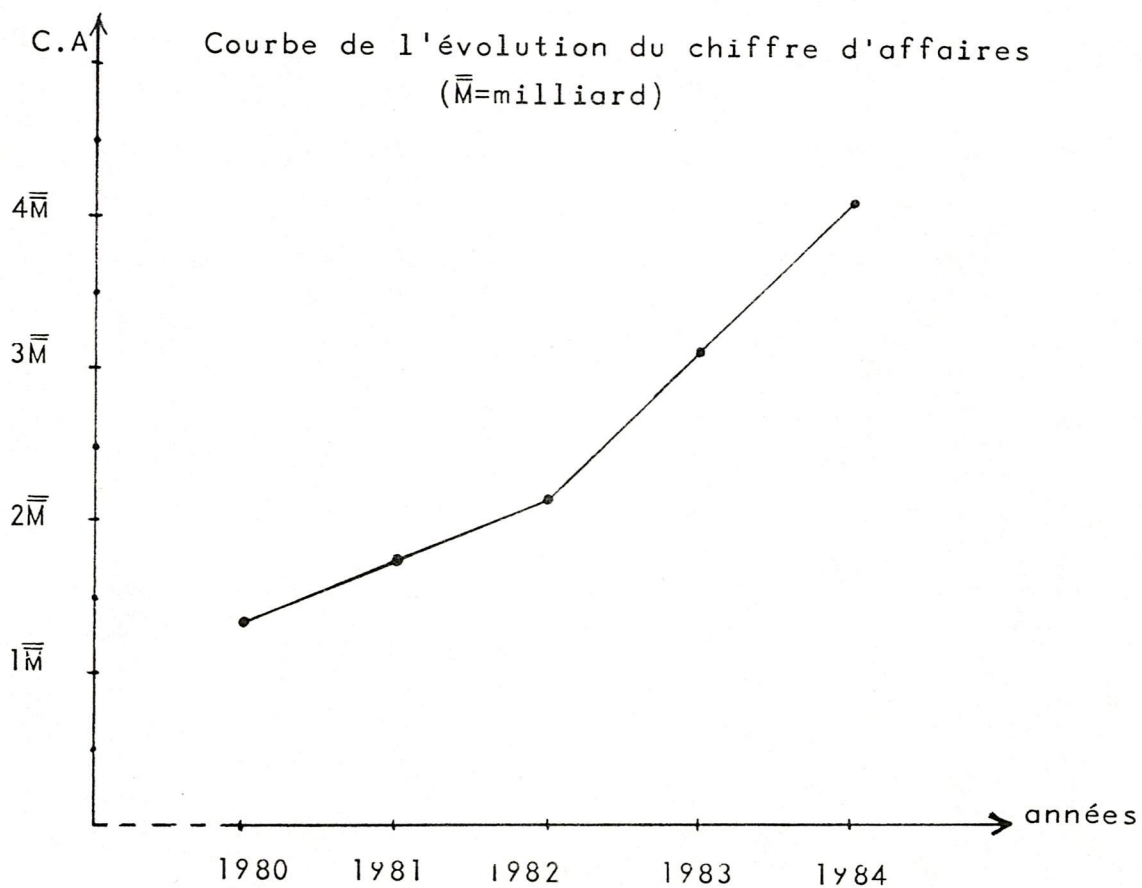
Les affaires de la société ont évolué durant les cinq dernières années comme nous le montre le tableau et le graphique ci-après.

...../.....

A - TABEAU ET COURBE DE L'EVOLUTION DU CHIFFRE
D'AFFAIRES:

Evolution du chiffre d'affaires net de réassurance toutes branches et toutes agences confondues de 1980 à 1984 .

Années	Chiffre d'affaires	% de variation par rapport à l'année précédente
1980	1.388.578.072	—
1981	1.735.282.745	24,968
1982	2.182.636.566	25,779
1983	3.086.797.120	41,425
1984	4.186.974.157	35,641



B - COMMENTAIRE :

Le tableau et la courbe montrent une progression sans cesse croissante des affaires au niveau de toutes les branches. Cette évolution suit celle de l'économie du pays en général.

En 1984, le compte d'exploitation de la société laisse entrevoir un profit de 240.597.351 FCFA contre 128.760.324 FCFA en 1983 soit une augmentation de 86,80 %.

Le compte de pertes et profits se solde par un profit de 80.427.567 FCFA déduction faite de la provision d'impôts divers, contre 50.482.827 FCFA en 1983.

Comparativement à d'autres sociétés de la place, il ressort que l'OGAR figure parmi les compagnies d'assurances les mieux gérées. Cette situation découle d'une bonne politique en matière de souscription des risques surtout en ce qui concerne le risque automobile notamment les transports en commun (taxis).

III- PRINCIPALES ACTIVITES ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

A - PRINCIPALES ACTIVITES :

L'OGAR pratique l'assurance toutes branches. Il conviendrait de souligner cependant que pour le portefeuille vie, la société n'a reçu l'agrément qu'en 1982, ce qui explique la faiblesse de son chiffre d'affaires.

B - ORGANISATION DE L'ENTREPRISE :

1 - Organisation Interne :

a - Organisation Administrative :

La société OGAR se compose :

..... /

- d'un Conseil d'Administration
- d'une Direction générale
- d'un Commissariat aux comptes.

Le Conseil d'Administration a pour rôle d'assister le Directeur Général dans sa tâche. Il donne des orientations et conçoit la politique commerciale de la société.

La Direction veille à la bonne marche de la société en suivant strictement la politique commerciale fixée par le conseil d'administration.

Le Commissariat aux comptes veille à la régularité des comptes de la société, vérifie si les opérations de l'entreprise ont été enregistrées selon les règles de la comptabilité.

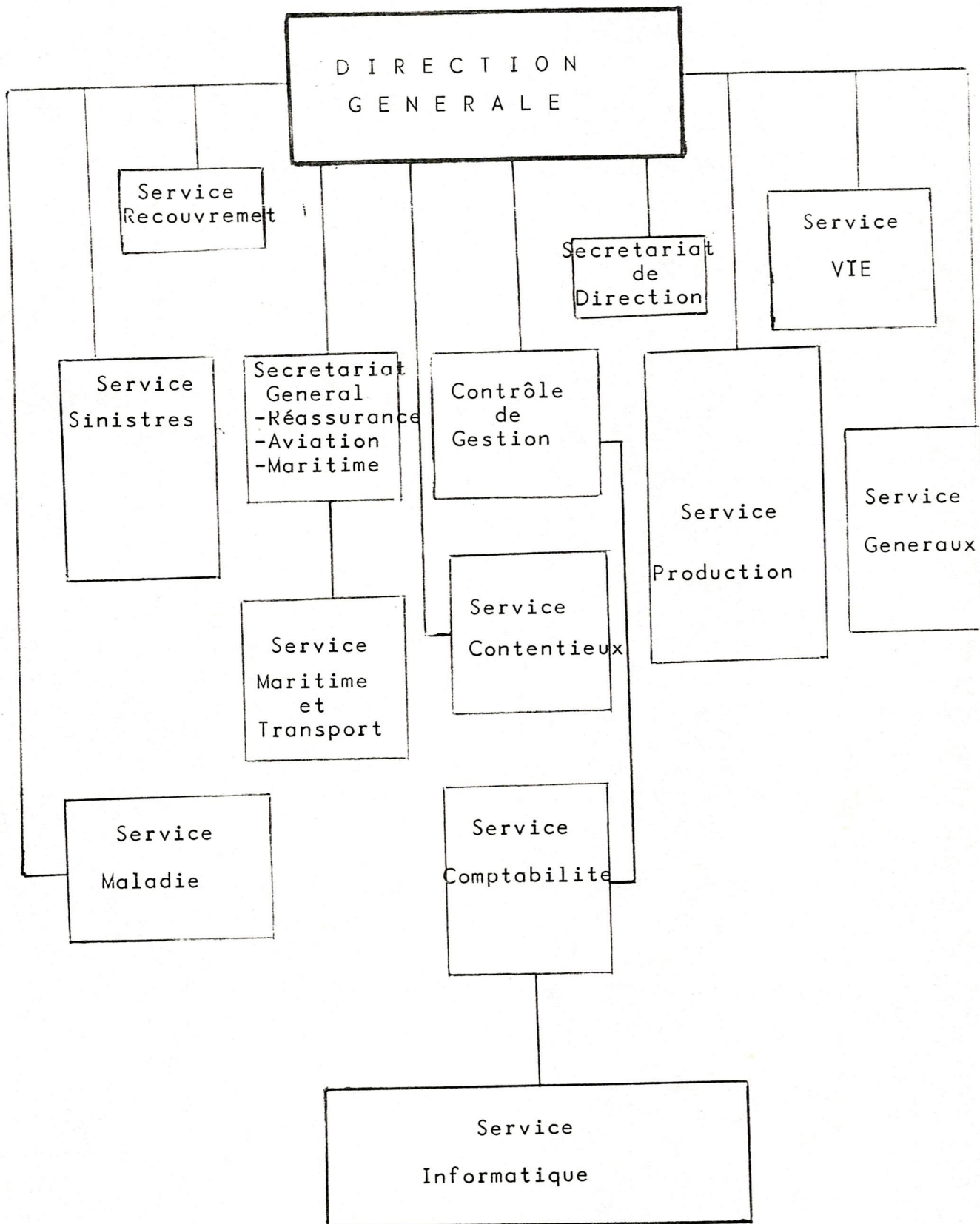
b/ L'Organigramme général :

La société comprend 11 services ayant chacun à sa tête un chef de service. On remarque que tous les services sont rattachés à la Direction Générale comme le montre l'Organigramme ci-après. Cette situation est la caractéristique d'une jeune société qui se veut être mieux suivie et bien gérée étant donné que le Directeur Général est la personnalité centrale de la vie même d'une société.

En effet, il a le pouvoir de décision, de contrôle et de gestion de l'entreprise.

En outre, la société possède deux bureaux directs, celui de Libreville et celui de Port-Gentil et quatre agences :

ORGANIGRAMME GENERAL



- L'AGENCE DE FRANCEVILLE
- L'AGENCE DE LAMBARENE
- L'AGENCE D'OYEM
- L'AGENCE DE PARIS F.C.A.

2) ORGANISATION EXTERNE

La Société travaille avec des intermédiaires qui lui apportent des affaires. Parmi ces intermédiaires, nous pouvons citer les plus importants :

- SOGERCO
- SORARAF
- U.A.G.
- ACFRA.

..... /

T I T T R E I I :

TRAITEMENT DES DOSSIERS :

Lorsqu'un client vient faire une proposition d'assurance d'un risque ou de plusieurs risques à capitaux très élevés dépassant les pleins de souscription imposés par les Traités de réassurance, le service production doit s'adresser au service réassurance.

Avant de faire la description du travail et de parler des problèmes rencontrés au cours de notre stage, il s'avère nécessaire de faire un rappel de quelques définitions.

I - Définitions

A - LA REASSURANCE : (Définition et rôle)

La réassurance a été définie par beaucoup d'auteurs. Nous avons retenu celle qui nous paraît la plus explicite

"La Réassurance est une opération par laquelle, un assureur devenu réassuré obtient d'un réassureur la garantie d'une partie ou de la totalité des risques assumés, moyennant le paiement d'une prime" (JOSEPH HEMARD).

La réassurance met toujours en présence un réassureur (Cessionnaire) spécialiste dans les opérations de réassurance et un assureur (cédent) spécialiste dans les opérations d'assurance directe. Mais quel est son rôle?

La réassurance constitue un des éléments fondamentaux de l'assurance et le développement rapide de son chiffre d'affaires souligne bien le rôle croissant qui est le sien.

En effet, nul ne peut ignorer que toute société d'assurance si puissante soit elle, si grandes soient ses capacités est dans l'obligation de recourir à la réassurance si elle veut de façon durable assurer l'équilibre de ses opérations. La réassurance contribue à réparer les conséquences quelquefois catastrophiques des événements qui frappent de plein fouet les personnes ou leurs biens.

B - LES DIFFERENTS MODES DE CESSIONS:

La réassurance a pris différentes formes dans les contrats qui lient juridiquement le cédent et le cessionnaire. Ces différentes formes sont désignées sous le nom de Traités. Un Traité est obligatoire ou semi-obligatoire.

Les différents modes de cessions en réassurance sont divisés en deux grands groupes qui sont: la réassurance proportionnelle et la réassurance non proportionnelle.

Ainsi, pour une branche donnée, l'OGAR cède suivant une technique donnée toutes ses souscriptions à un ou plusieurs réassureurs.

Exemples:

Branche Incendie:

Ici le plein de souscription est de 2.000.000.000 FCFA dont 800.000.000 FCFA pour le Traité obligatoire et 1.200.000.000 FCFA pour le Traité facultatif-obligatoire (Open cover).

...../.....

En Traité obligatoire par exemple, l'OGAR cède une certaine quotité de ses souscriptions suivant:

- la quote part de 10%;
- l'XL sur conservation brute de 90%;
- la quote part de 60% sur conservation brute de 90%.

Branche Transport:

En facultés maritimes par exemple, le plein de souscription est de 300.000.000 FCFA. L'OGAR cède ici suivant les formes de Traités ci-après:

- quote part de 10%;
- quote part de 60% sur conservation brute de 90%;
- l'XL pour compte commun entre le Traité quote part de 60% de 90% et la conservation OGAR dès que le cumul des deux engagements dépasse 60.000.000 FCFA avec une portée de 570.000.000 FCFA.

Outre les cessions faites aux réassureurs, l'OGAR accepte certains risques provenant des compagnies africaines d'assurance faisant partie du groupe Préservatrice Foncière. Ces acceptations sont cependant limitées à trois branches:

- la branche Incendie;
- la branche Transport;
- la branche R.C Décennale.

II - PROCEDURE GENERALE:

Les dossiers qui sont traités en réassurance suivent une certaine filiaire. Cette filiaire commence à la souscription jusqu'au traitement des dossiers.

A - Filiaire des travaux:

Comme nous l'avons rappelé ci-dessus, toute souscription d'une affaire nouvelle ou toute augmentation de capitaux intervenue sur une affaire déjà en portefeuille, donne obli-

gation aux souscripteurs de se référer au service réassurance pour contrôle de capitaux par rapport aux pleins des Traités. Plusieurs situations peuvent ainsi se présenter:

1° Cas: les capitaux sont inférieurs ou égaux aux pleins des Traités.

Dans ce cas, le producteur donne son accord à l'assuré, le contrat est conclu entre les parties et l'affaire est versée aux Traités.

Cependant, malgré la conformité des capitaux aux pleins de nos Traités, le service production en accord avec la Direction Générale peut céder cette affaire en réassurance facultative. Dans ce cas, des négociations sont préalablement entamées avant la signature du contrat et ce n'est qu'à l'aboutissement de ces négociations que l'assureur donne son accord à l'assuré.

2° Cas: les capitaux sont supérieurs aux pleins des Traités.

Dans ce cas, la société a trois possibilités pour couvrir ses engagements:

- soit recourir à la réassurance facultative;
- soit recourir à la réassurance facultative-obligatoire (Facob);
- soit appeler d'autres assureurs en coassurance.

B - Comptabilisation des opérations:

Une fois que les affaires ont été acceptées soit en réassurance facultative soit dans le cadre des Traités, il y a un travail administratif et comptable qui est effectué par le service réassurance afin de matérialiser ses engagements vis à vis des réassureurs.

En effet, une fois les quittances émises, les dossiers doivent être transmis au service réassurance qui établit de ce fait un ou plusieurs bordereaux de réassurance suivant le nombre des réassureurs. Ces bordereaux sont numérotés chronologique-

ment par réassureur en vue d'être adressés à ceux-ci pour accord définitif.

C'est à ce niveau que notre travail a été le plus effectif.

Il y a en gros trois étapes dans la comptabilisation des opérations:

1 - Etablissement des documents de base:

Le travail de comptabilisation est l'un des plus fastidieux car il demande que l'on soit précis. Il débute par la collecte de toutes les primes émises par branche et par exercice au cours d'une année comptable, d'où la production d'un listing informatique. Il faut ensuite connaître tous les sinistres déclarés par branche et par exercice au cours d'une année comptable. Il faut ensuite avoir le cumul de tous les sinistres payés, sinistres à payer et non encore réglés par branche et par exercice au cours d'une année comptable.

Tous ces éléments permettent de céder les primes et les sinistres suivant les Traités. Certaines branches ou Traités font l'objet d'applications spécifiques. Nous avons ainsi participé à l'élaboration concernant les Traités Tous Risques Chantiers, Bris de Machines et RC Decennale, tout ceci afin d'établir les documents de base.

Les documents de base ainsi établis servent à confectionner les comptes courants des réassureurs.

2 - Etablissement des comptes

En matière de réassurance, les comptes des réassureurs sont généralement établis par trimestre en ce qui concerne la réassurance facultative et par semestre en ce qui concerne les Traités.

Au cours de l'année 1984, les comptes ont été établis en fin d'exercice compte tenu de la structure peu élaborée du service réassurance.

Pour l'établissement des comptes, on se sert des bordereaux de réassurance. Ce travail est affecté par ordinateur. Pour les besoins de la saisie, on affecte à chaque réassureur un numéro de compte suivant qu'il s'agisse d'une saisie de réassurance par réassureurs ou d'une saisie par catégorie chaque bordereau comporte aussi un numéro de cession correspondant au classement.

Après la saisie, il faut vérifier sur le listing informatique que le total réassurance par réassureur est égal au total réassurance par catégorie.

3 - Etablissement des comptes courants de réassurance :

Les opérations de réassurance sont comptabilisées au niveau de l'OGAR (cédante) dans des comptes courants de réassurance.

Dans les conditions prévues par le Traité de réassurance, les réassureurs reçoivent de l'OGAR la part de l'encaissement leur revenant (primes). Ils reçoivent également le remboursement des dépôts, provisions constituées de l'exercice précédent et les intérêts sur dépôts.

Les réassureurs versent à l'OGAR la part qu'ils supportent dans les frais généraux de la cédante (COMMISSIONS) et les prestations qu'ils doivent payer au titre des indemnités supportées par l'OGAR (Sinistres).

Ils déposent aussi auprès de l'OGAR en espèces ou en titres leur part dans les provisions techniques relatives aux risques en cours (REC) et aux sinistres à payer (SAP).

En somme le compte courant de réassurance a au crédit les primes de l'exercice ; les remboursements des dépôts et provisions de l'exercice et les intérêts sur dépôts.

Au débit il y a les sinistres à la charge du réassureur ; les dépôts et provisions de l'exercice et les commissions de réassurance.

Le solde en faveur des réassureurs s'inscrit au débit et le solde en défaveur des réassureurs s'inscrit au crédit du compte courant.

Les comptes courants de réassurance sont établis sur la base des récapitulatifs comprenant les primes, les sinistres à payer les sinistres payés, les risques en cours, etc. Ces données sont rangées par branche et par Traité.

Avant l'envoi aux réassureurs, les comptes courants sont saisis la saisie se fait après un travail de codification.

Une fois la codification terminée, on sort des états informatisés de primes et sinistres qu'on éclate par Traité et par réassureur. Enfin le travail s'achève par la mise sous enveloppe des états et documents destinés aux réassureurs.

C. - Problèmes rencontrés et suggestions avancées :

Au cours de notre stage, nous nous sommes confrontés à quelques difficultés dans l'accomplissement de certaines tâches qui nous étaient confiées.

1- La recherche des dossiers

Les résultats et la compétitivité d'une société dépendent de la rapidité avec laquelle les dossiers sont traités. Cela suppose que lorsqu'on veut traiter un dossier on le trouve rapidement. Nous nous sommes pourtant heurtés au problème de l'indisponibilité des dossiers au moment où nous voulions les traiter. Cette situation est due à deux principales raisons :

..... /

- Soit le dossier demeure introuvable (perdu)
- soit l'archiviste est débordé par de nombreuses demandes.

En effet, au niveau de la production, il n'ya qu'un seul archiviste qui s'occupe à la fois :

- de l'ouverture des dossiers des agences.
- du classement des dossiers
- du classement des avenants
- du classement des quittances de l'agence
- de la sortie des dossiers pour la tacite reconduction et pour l'expiration.

Or lorsqu'on regarde l'intensité d'entrée et sortie de portefeuilles au niveau de la société OGAR, on s'aperçoit qu'un seul archiviste ne suffit pas.

Il serait souhaitable pour éviter des retards au niveau du traitement des dossiers et pour éviter un mauvais classement des pièces dans les polices, qu'un autre archiviste vienne seconder le premier.

2- Au niveau des applications:

a- Capitaux assurés:

Il était très difficile dans certains cas de connaître les vrais capitaux sur lesquels nous devions faire les applications. Cette situation provenait de la contradiction qui existait entre la minute quittance et le renvoi à l'avenant joint à la quittance même. En effet, sur la quittance que nous étions entrainé de traiter nous pouvions lire: quittance établie selon avenant n° 10 par exemple alors que la minute quittance nous renvoyait à l'avenant n° 12.

...../.....

Cette situation nous faisait perdre beaucoup de temps car il fallait dès lors rechercher les capitaux sur lesquels les applications seront faites.

Il serait souhaitable que les rédacteurs au regard de ces contradictions revoient leur calcul de prime afin d'éliminer la mention inutile. Ceci éviterait au service réassurance de faire des applications sur des bases fausses.

b- Les numéros des quittances:

Il nous est arrivé de constater que certains numéros des quittances sur le listing ne correspondaient pas aux numéros des quittances, portant le même montant de prime sur lequel nous devions faire les applications. Pour ne pas faire des calculs sur des bases fausses, il nous fallait vérifier avec le service production si c'était la prime ou le numéro qui était erroné.

En outre, certaines quittances annulées n'étaient pas précédées du signe négatif ni du code 7000 qui signalait les annulations.

Il conviendrait devant ces situations qui font perdre beaucoup de temps et qui peuvent remettre en cause le sérieux d'une société, qu'un contrôle minutieux soit fait par l'agent qui accomplit la tâche ou qu'un agent spécial le fasse à chaque fois qu'il y a une émission de quittance ou une modification des conditions de la police.

3- Au niveau de la saisie:

Au moment de la saisie, certaines quittances ne passaient pas. En effet, sur l'écran nous pouvions lire: "Modif/Annul avec date TRT diff" ou encore "Compte balance inconnu". En réalité ces mentions sur l'écran signifiaient plusieurs choses:

- soit le bordereau avait déjà été saisi.

...../.....

- soit que le numéro de cession et celui du compte avaient déjà été utilisés mais avec des sommes différentes.

Ceci concerne la première mention.

Pour la deuxième mention, cela signifiait que le numéro de compte pris n'était pas le bon.

Cette situation de confusion et de double emploi était rendue possible par un manque d'organisation dans l'enregistrement des pièces à saisir ou déjà saisies.

Il conviendrait pour l'avenir pour éviter des recherches qui font perdre du temps et des doubles emplois qui font perdre du papier, de créer un fichier (ou cahier) dans lequel on enregistrera d'une part les numéros de comptes par réassureur et par branche et d'autre part les numéros des pièces déjà saisies. Ce fichier servira de document de référence à chaque fois que l'on a un travail de saisie à faire.

CONCLUSION

Il apparaît au vu des résultats que la société OGAR figure parmi les sociétés d'assurances les mieux portantes de la place. Son chiffre d'affaires sans cesse croissant témoigne la rigueur avec laquelle elle est suivie. En s'attardant plus particulièrement sur les chiffres de la réassurance, on se rend compte du rôle non négligeable de ce service au sein de la société. Ces chiffres ont été atteints d'une part grâce aux cessions et acceptations entre les sociétés Africaines d'assurances et réassurance et l'OGAR. IL conviendrait d'encourager des initiatives à ce niveau.

Il faut souligner cependant, que les rapports avec les réassureurs ne sont pas toujours sains. Cette situation est due au retard avec lequel les règlements aux réassureurs sont faits, retard causé par la lenteur avec laquelle les dossiers sont traités sur le plan comptable.

En fait, deux problèmes handicapent le service : il s'agit d'une part sur le plan humain, du manque d'un comptable spécialisé dans les opérations de réassurance et sur le plan matériel par l'absence de structure. Il faut donc à ce niveau trouver des solutions adéquates pour la bonne marche du service en particulier et de la société en général.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans exprimer toute notre gratitude aux responsables de la société et des services que nous avons sollicités pour la disponibilité et la compréhension qu'ils ont témoignés à notre égard.

Nos remerciements vont plus particulièrement à Messieurs EDOUARD PIERRE VALENTIN, MOUBOUYI, BERTRAND, AMVAME et NDONG EYI, respectivement Directeur Général, Secrétaire Général, contrôleur de Gestion, Directeur de l'agence de Libreville, Chef du personnel et de la comptabilité siège, pour leur collaboration sincère à chaque fois que nous avons sollicité leur expérience dans tous les domaines concernant l'assurance.

Nous ne saurions oublier Monsieur Pierre PAMBOU TSITSI
pour les bons rapports humains qu'il a su montrer tout
au long de notre séjour à ses côtés.

Nous remercions enfin toute la société pour l'accueil
combien chaleureux qui nous a été réservé.

__o__o__o__o__o__

A N N E X E S



B.P. 201 LIBREVILLE - (GABON)

PRIMES EMISES - CESSION N° 61/85

A la C^{ie} WILLIS FABER

DOSSIER N° : Q 5069/07/85

EFFET : 01.01.83

EXPIRATION : 31.03.84

MONNAIE : _____ F.CFA

ASSURE : AIR AFFAIRES GABON

N° DE POLICE : 320.113

BRANCHE : AVIATION CATEGORIE : CORPS R.O.

POLICE - ASSURE - N° QUITT.- EFFET- EXP.	CAPITAUX ASSURES OU SMP	PRIMES EMISES	REASSURANCE EXCEDENT DE CAPITAUX			REASSURANCES FACULTATIVES			
			PARTS CEDES	CAPITAUX REASSURES	PRIMES CEDES	PARTS CEDES	CAPITAUX REASSURES	PRIMES CEDES	COMMISSIONS
1° 048 / COMILOG Q. 0024/12.84-31.12.84-3012.85	156.140.060	3916.312	57.6405	90.000.000	2.257.382	35.9549	56140.060	1408108	316.824
1° 048 / COMILOG Q. 0019/10/84-31.12.84-3012.85	156.140.060	3916.312	57.6405	90.000.000	2.257.382	35.9549	56140.060	1408108	316.824
1° 040 / MINISTRE DES FINANCES Q. 1613/08/84-1.01.84-30.06.84	104.000.000	259.752	90.3846	94.000.000	234.776				
MINI 6	22.984.800	57.407	56.4930	12.984.800	32.431				
DKU 7002	15.647.400	39.081	36.0916	5.647.400	14.105				
ITTU 8127	9.355.400	23.366							
MODEMS BANDE DE BASE	451.800	1.129							
MULTIPLEURS									
MODEMS RESEAU COMMUTE	8.003.800	19.990							
	160.443.200	400.725			281.312				
TOTAL GENERAL	8.233.349				4.796.076			2816216	633.648

ogaf

ASSURE	POLICE	SINISTRE No	REGLEMENT	S. A. P	EXCIDENT DE MERIN		FACULTATIVES		
					T A U X	REGLEMENT	S. A. P	T A U X	REGLEMENT
C M I L O G	810.047	810.25/84	-	9.000.000	23,0365	-	7.473.285		
	810.051	810.21/84	-	2.596.772	-	-	-		
C M I L O G	810.047	810.09/84	181.623	5.000.000	79,3601	144.136	3.968.005		
	810.078	810.14/84	1.747.162	0	60 %	1.048.297	-		
S. T. P. G	810.067	810.16/84	21.933.878	100.000	73,8443	16.196.919	73.844		
	810.078	810.03/84	77.550	600.000	60 %	46.530	360.000		
S. T. P. G	810.078	810.11/84	1.438.110	0	60 %	874.866	-		
	810.078	810.01/84	15.190.958	0	60 %	9.114.575	-		
S. T. P. G	810.078	810.12/84	1.769.345	0	60 %	1.061.607	-		
	810.078	810.02/84	5.386.484	0	60 %	3.231.890	-		
S. T. P. G	810.078	810.04/84	7.656.300	0	60 %	4.593.780	-		
	810.078	810.13/84	102.923	-	60 %	61.754	-		
S. T. P. G	810.078	810.15/84	155.500	7.500.000	60 %	93.300	4.500.000		
	810.057	810.06/84	68.599	850.000	58,9493	40.439	501.069		
C O M I L O G	810.047	810.18/84	93.785	1.400.000	71,6845	67.229	1.003.583		
	810.057	810.05/84	11.643.234	0	55,7135	6.486.853	-		
C O M I L O G	810.047	810.08/84	24.967	0	71,6845	17.897	-		
	810.047	810.07/84	31.815	-	71,6845	22.806	-		
S O H E A	810.001	810.20/84	-	2.500.000	-	-	-		
	810.001	810.24/84	-	1.000.000	80,7692	-	807.692		
G A P O R	810.002	810.17/84	-	15.000.000	52,3809	-	7.857.135	50 %	7.500.000
	810.002	810.19/84	-	5.000.000	21,3101	-	1.065.505	50 %	2.500.000
G A P O R	810.002	810.23/84	-	27.000.000	58,9482	-	15.916.014	50 %	13.500.000

OMNIUM GABONAIS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES

Siège Social : Rd Triomphal OMAR BONGO

B.P. 201 - LIBREVILLE - GABON

REASSURANCE CESSIONS

REF. 2501 - 6/83 - 2 000

Période du compte : 31.12.1984

Exercice : 1980 - 1981 - 1982

Monnaie : FcFA

BRANCHE : Incendie et RD

TRAITE : Q.P. 60% de 90%

Reassureurs :

AFRICA-RE 5%

SAFARI-IV 47,5%

SNAC 47,5%
100%

	DEBIT	CREDIT
1-A / PRIMES CEDEES	10.906.254	
B / PRIMES XL POUR COMPTE COMMUN		
2-A / PORTEFEUILLE PRIMES ENTREE		
B / " " RETRAIT		
C / " " AJUSTEMENT		
3-A / COMMISSIONS 40%		4.362.499
B / PARTICIPATION BENEFICIAIRE		2.439.544
4-A / SINISTRES REGLES	4.858.859	
B / SINISTRES XL POUR COMPTE COMMUN		
5-A / DEPOT POUR RISQUES EN COURS		
6-A / DEPOT POUR SINISTRES R à R	17.400.131	
B / SINISTRES R à R XL POUR COMPTE COMMUN		
C / RACHAT DE SINISTRES		
7-A / DEPOTS LIBERES SAP Libérés		18.034.731
B / INTERETS SUR DEPOTS LIBERES		901.736
8- / BALANCE =	33.165.244	25.738.510
9- / VOTRE PART %		
A - / ACOMPTE VERSE LE		
B - / ACOMPTE VERSE LE		
C - /		
		7.426.734
SOLDE A EN VOTRE FAVEUR :	33.165.244	33.165.244

5-6- / EN COMPTE DEPOT AU



Compagnie d'Assurances et de Réassurances de toute Nature Agréée par arrêté n° 116. MINECOFIN-P-DGFB-DC du 30 juillet 1976. — Entreprise privée régie par la loi du 22 mai 1962. — S. A. au capital de 170.000.000 Frs CFA entièrement versés — R. C. N° 969 B — Statistique N° 91.104 — Tél. 76-15-96 - 76-04-95 — Télex 5505 G

AFRI CARE 5 %
SAFARIIV 47,50 %
S N A C 47,50 %

COMPTE PERTES & PROFITS AU 31/12/84
REASSURANCE A 100 %
TRAITE INCENDIE & R.DIVERS 60 % DE 90 %
EXERCICE 1980 - 1981 - 1982 ANNEE COMPTABLE 1984.-

COMPTE COURANT

DESIGNATION	INCENDIE		RISQ. SPEC. DIVERS		BILAN	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
PRIMES CEDEES - 15.355.549 x 54 % - 4.841.218 x 54 %	8.291.996		2.614.258		10.906.254	
COMMISSIONS 40 %		3.316.796		1.045.703		4.362.499
SINISTRES REGLES 8.262.573 x 54 % 735.314 x 54 %	4.461.789		397.070		4.858.859	
SAP CONSTITUES 1984 2.099.357 x 54 % 11.229.107 x 54 %	11.336.413		6.063.718		17.400.131	
SAP LIBERES		11.431.397		6.603.334		18.034.731
RECUPERATIONS FRAIS GENERAUX 5 % RESULTAT L'EXERCICE PRECEDENT		767.777		242.061		1.009.838
	24.090.198	15.515.970	9.075.046	7.891.098	33.165.244	23.407.068
PERTES S/EXERCICES ANTERIEUR		8.574.228		1.183.948		9.758.176
P.B. A RECUPERER . =		2.143.557		295.987		2.439.544
SOLDE 25 %					2.09,85	

M.A.I. TRAIES DE REASSURANCE

Code M.A.I. 10

Année d'effet 18.41 Code Branche 2.3 Forme Traie 10.61 Année Rattachement 18.01

81

82

Nom du Traie PARTICIPATION à 100%

Exercice

Réassurance

	Code	Q/P		Code	Q/P
01	10.1.9.01	10.0.5.0101	02	10.1.1.81	10.4.7.501
03	10.1.1.9	10.4.7.501	04		
05			06		
07			08		
09			10		
11			12		
13			14		
15			16		
17			18		
19			20		

Compse Courant Reassurance $\approx -100\%$

[illegible]

OMNIUM GABONAIS D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Siège Social : Bd Triomphal OMAR BONGO

B.P. 201 - LIBREVILLE - GABON

REASSURANCE CESSIONS

REF. 2501 - 6/83 - 2 000

Période du compte : 31/12/84

Exercice : 1980 - 1981 - 1982 - 1983 / 84

Monnaie : FCFA

BRANCHE : Tous R.C & Montages

TRAITE : Excédent de Pleins

Reassureurs :

AFRICA-RE 5%

MUNCHENER 25%

PREFO 5%

SCOR 6.5%
100%

		DEBIT	CREDIT
1-A / PRIMES CEDEES			1.841.062
B / PRIMES XL POUR COMPTE COMMUN			
2-A / PORTEFEUILLE PRIMES ENTREE			
B / " " RETRAIT			
C / " " AJUSTEMENT			
3-A / COMMISSIONS	27.50%	506.292	
B / PARTICIPATION BENEFICIAIRE	Taxes 1.50%	27.616	
4-A / SINISTRES REGLES		813.029	
B / SINISTRES XL POUR COMPTE COMMUN			
5-A / DEPOT POUR RISQUES EN COURS	36%	662.782	
6-A / DEPOT POUR SINISTRES R à R		10.746.218	
B / SINISTRES R à R XL POUR COMPTE COMMUN			
C / RACHAT DE SINISTRES			
7-A / DEPOTS LIBERES	REC 7.448.292 RAR 10.944.652		18.392.944
B / INTERETS SUR DEPOTS LIBERES	5%		919.647
8- /	BALANCE =	12.749.937	21.153.653
9- / VOTRE PART	%		
A - / ACOMPTE VERSE LE			
B - / ACOMPTE VERSE LE			
C - /			
	<u>Solde en v/faveur</u>	8.403.716	
SOLDE A	EN VOTRE FAVEUR :	21.153.653	21.153.653

5-6- / EN COMPTE DEPOT AU



Compagnie d'Assurances et de Réassurances de toute Nature Agréée par arrêté n° 116. MINECOFIN-P-DGFB-DC du 30 juillet 1976. — Entreprise privée régie par la loi du 22 mai 1962. — S. A. au capital de 170.000.000 Frs CFA entièrement versés — R. C. N° 969 B — Statistique N° 91.104 — Tél. 76-15-96 - 76-04-95 — Télex 5505 G

M.A.I. TRAITEES DE REASSURANCE

Code M.A.I. 10

Année d'effet 1841 Code Branche 1251 Forme Traité 10.91 Année Rattachement 180

81

82

83/8

Nom du Traité PARTICIPATION à 100%

Exercice

Réassurance

	Code	Q/P		Code	Q/P
01	10.1.9.01	10.0.5.01	02	10.2.9.01	10.2.5.01
03	10.1.1.21	10.0.5.01	04	10.1.2.01	10.6.5.01
05			06		
07			08		
09			10		
11			12		
13			14		
15			16		
17			18		
19			20		

Compse Courant Réassurance à 100%

[illegible]